

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 22 mars 2022 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Pierre Brien Robert Auclair Mélanie Malouin
André Rainville Rémi Raymond Louise Côté
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

22.03.16

Ouverture de la séance ordinaire du 22 mars 2022

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01 après avoir constaté le quorum.

22.03.17

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2022

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 22 mars 2022.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2022.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2022.
5. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 5.1 22-916-4 - Règlement sur la tarification.
6. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 6.1 Achat d'embarcations nautiques.
 - 6.2 Achat de systèmes de son.
 - 6.3 Subvention aux organismes.
 - 6.4 Achat de cylindres d'air respirable.
7. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 7.1 Mise à jour du Plan d'action en développement durable - Nature Action Québec.
 - 7.2 Pavage de la rue Nadeau.
 - 7.3 Ajout au contrat de mesures de débit - Station de pompage Fulford.
 - 7.4 Postes de surpression Horizon - Western.
8. **SERVICE DU GREFFE**
 - 8.1 Autorisation de signature - Offre d'achat de terrain - Parc industriel Horizon.
 - 8.2 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Station de lavage d'embarcations nautiques.
 - 8.3 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Abri à abrasifs et agrégats.
 - 8.4 Autorisation de signature - Déplacement d'une servitude.
 - 8.5 Appui au dépôt de projet - Fonds transport actif - CARTHY.

9. **RESSOURCES HUMAINES**

9.1 Embauche d'une coordonnatrice au tourisme et développement commercial.

9.2 Embauche de premiers répondants.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

10 VARIA

11. LEVÉE DE LA SÉANCE du 22 mars 2022.

12. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 12 avril 2022 À 19 HEURES.

Adopté

22.03.18

Questions du public

Les citoyens sont invités à poser leurs questions sur l'ordre du jour.

22.03.19

Adoption du procès-verbal - Séance du 8 mars 2022

Sur proposition de monsieur Rémi Raymond, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 est adopté.

22.03.20

Adoption de règlement

22.03.20.1

22-916-4 - Règlement de tarification.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 8 mars 2022, avis de motion a été donné par monsieur André Rainville;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet de règlement 22-916-4 - Règlement sur la tarification a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 22-916-4 -
Règlement de tarification.

Adopté

22.03.21

Finance et administration

22.03.21.1

Achat d'embarcations nautiques.

ATTENDU QUE L'offre d'activités de sports et de loisirs aux citoyens et visiteurs est d'une grande importance pour la Ville;

ATTENDU QUE La Ville souhaite maintenir à jour et en bon état son inventaire d'embarcations nautiques;

ATTENDU QUE, Selon l'inventaire de fin de saison 2021, le renouvellement de kayaks simples et de planches à pagaie et leurs accessoires est nécessaire.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise l'achat de 8 kayaks simples et pagaies, selon la soumission déposée le 25 février 2022 par Dépôt plein air, au montant de 5 932.55 \$, taxes incluses.

Que le Conseil autorise également l'achat de 8 planches à pagaies, 2 pompes et 8 ailerons, selon la soumission déposée le 15 février 2022 par Raquettes GV, au montant de 5 357.68 \$, taxes incluses. Que ces dépenses pour un montant total de 11 290,23 \$, taxes incluses, soit assumées par fonds de roulement sur 3 ans.

Advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu, la trésorière est autorisée à retourner au fonds de roulement la somme qui n'a pas été utilisée. Ainsi, le remboursement au fonds de roulement sera ajusté en conséquence sur une période de 3 ans.

Adopté

22.03.21.2 Achat de systèmes de son.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, ses organismes reconnus et partenaires organisent diverses activités requérant des systèmes de son mobiles que la Ville possède déjà mais dont certains sont brisés ou proches d'être désuets;

ATTENDU QUE La Ville souhaite renouveler ces équipements pour maintenir ses activités et l'offre de prêts temporaires et ponctuels aux organismes reconnus et partenaires.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise l'achat de deux systèmes de son avec leurs accessoires, selon la soumission déposée le 21 février 2022 par Centre de musique Victor, au montant de 3 241.83 \$, plus taxes, soit un total de 3 727.29 \$, taxes incluses, et que ce montant soit assumé par fonds de roulement sur 5 ans.

Advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu, la trésorière est autorisée à retourner au fonds de roulement la somme qui n'a pas été utilisée. Le remboursement au fonds de roulement sera ajusté en conséquence sur une période de 5 ans.

Adopté

22.03.21.3 Subvention aux organismes – Volet IV.

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a des budgets prévus pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE La demande du volet IV pour 2022 est la suivante : - Les Peintres Unis: 3 500 \$.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise les versements du montant précité à l'organisme ci-haut mentionné. Que cette subvention est soumise à l'entente intervenue entre l'organisme et le service des loisirs.

Adopté

22.03.21.4

Achat de cylindres d'air respirable.

ATTENDU QUE Les cylindres d'air respirable ont une durée de vie de 10 ans;

ATTENDU QUE L'objectif est de garder le nombre de cylindres actuel pour le besoin des opérations et pour palier au retrait de 50 cylindres en 2025;

ATTENDU QUE Nous devons poursuivre le plan de renouvellement de 5 cylindres par année;

ATTENDU QUE La direction du service a demandé 2 soumissions pour 5 cylindres de 4 500 psi en composite, tel que ci-après:

- Aero Feu : 7 625.00 \$
- CFS : 7 473.50 \$

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, accepte la soumission de CFS pour la somme de 7 473.50 \$ avant taxes. Que ce montant a été prévu au budget d'opération.

Adopté

22.03.22

Adjudication de contrat

22.03.22.1

Mise à jour du Plan d'action en développement durable.

ATTENDU QU' En 2016, la Ville de Waterloo a adopté une première version de son plan d'action en développement durable PADD;

ATTENDU QUE Ce plan d'action s'est terminé en 2021 et que la Ville désire poursuivre ses actions en développement durable;

ATTENDU QUE La Ville a demandé une offre de services à Nature action Québec pour l'accompagner dans la mise à jour de son PADD.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, octroie un mandat à Nature Action Québec pour la mise à jour du Plan d'action en développement durable pour la somme de 31 356,04 \$, toutes taxes incluses, tel que proposé dans l'offre de service déposée par cette dernière. Ce montant comprend 2 rencontres en présentiel et 2 rencontres virtuelles. Ce montant sera assumé par le budget d'opération.

Adopté

22.03.22.2 Pavage de la rue Nadeau.

ATTENDU QUE La Ville a prévu de paver la rue Nadeau;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est allé en appel d'offres sur le SEAO afin d'obtenir des soumissions pour ces travaux de pavage;

ATTENDU QUE Trois firmes ont déposé leur soumission, savoir:

- Pavage Maska Inc.	515 720.62 \$;
- Construction Eurovia Inc.	516 584.97 \$;
- Sintra inc.	605 650.81 \$.

ATTENDU QU' A la suite de la vérification des documents, la soumission du plus bas soumissionnaire, Pavage Maska Inc., s'avère être conforme aux exigences du devis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Pavage Maska Inc. au montant de 515 720.62 \$, taxes incluses, pour le pavage de la rue Nadeau. Cette somme sera assumée par le règlement d'emprunt 21-925.

Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées selon les prix unitaires soumissionnés;

Vu la volatilité des prix du bitume, cette résolution accepte également les prix, qu'ils soient revus à la hausse ou à la baisse.

Adopté

22.03.22.3 Ajout au contrat - Mesures de débit - Station de pompage Fulford.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 5 octobre 2021, le Conseil octroyait le contrat de campagne de mesures de débit en continu en 5 conduites pseudo-sanitaires en amont du poste de pompage Fulford;

ATTENDU QUE Lors de l'installation des 5 instruments, le 15 mars 2021, il a été constaté dans la conduite sanitaire de la rue Western, section en aval de la rue Lewis, une quantité d'eau mesurable;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Avizo Experts-Conseil le coût relié à l'ajout d'une 6^e unité de mesure.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission révisée d'Avizo Experts-Conseil, à laquelle des coûts supplémentaires pour l'ajout d'un 6^e appareil, au

montant de 4 686.18 \$, taxes incluses, simultanément aux 5 sites initiaux pour les 8 semaines prévu portant ce contrat au montant de 34 692.33 \$, incluant les taxes.

Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des temps estimés, pour huit semaines de campagne soit à la fonte des neiges au début du mois d'avril et le début de l'été pour le calcul de fortes pluies. Advenant l'absence de fortes pluies pendant la période estimée, cette résolution permet l'ajout de semaines supplémentaires au coût de 2 170.06\$, plus taxes.

Que cette dépense, tout comme le contrat initial, sera assumée par le budget d'opération 2022.

Adopté

22.03.22.4

Postes de suppression Western - Horizon.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 25 mai 2021, le Conseil octroyait à Groupe METTA le contrat de services professionnels en génie civil des travaux d'installation des postes de suppression Western et Horizon;

ATTENDU QUE 9 soumissionnaires ont déposé des offres de services, toutes avant taxes, savoir :

Germain Lapalme au montant de 1 181 253.00 \$;

GJ Ménard au montant de 1 200 032.60 \$;

Groupe Allaire et Gince au montant de 1 184 150.00 \$;

TGC au montant de 1 558 279.67 \$;

Excavation St-Pierre & Tremblay au montant de 1 203 249.48 \$;

Sintra Inc. Région Estrie au montant de 1 214 330.39 \$;

Action Progex Inc. au montant de 1 364 371.00 \$;

Les Entreprises Denexco au montant de 1 354 480.70 \$;

Groupe Michel Leclerc au montant de 1 700 339.81 \$.

En conséquence,
il est proposé par madame Mélanie Malouin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de Groupe METTA, accorde le contrat de construction des postes de suppression Western et Horizon à Germain Lapalme & Fils, pour un montant de 1 358 145.63 \$, taxes incluses. Que ce montant sera assumé par le règlement d'emprunt 21-928.

Adopté

22.03.23

Service du greffe

22.03.23.1

Vente de terrain parc industriel Horizon - Ptie 6 463 574.

ATTENDU QUE 9405-4848 Québec Inc., représentée par M Guillaume Ménard, souhaite se porter acquéreur d'une partie du lot représentant les terrains 12 et partie de 13 du parc industriel Horizon, connus et désignés comme étant une partie du lot 6 463 574 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE Des négociations entre la Ville et M Ménard ont été tenues et que les parties sont arrivées à une transaction à la satisfaction des parties et

qu'une résolution autorisant le Maire, M. Lachapelle et le greffier, M. Verhoef à signer l'acte notarié, doit être adoptée;

ATTENDU QUE Cette vente est faite pour un montant de 196 113 \$, plus taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer tous documents, dont l'acte notarié visant la vente des terrains 12 et partie de 13, connus et désignés comme étant une partie du lot 6 463 574 du Cadastre du Québec, dans le parc industriel Horizon à 9405-4848 Québec Inc. pour un montant de 196 113 \$, plus taxes.

Adopté

22.03.23.2

Autorisation de demande de subvention – Station de lavage d'embarcations nautiques.

ATTENDU QUE L'accès au lac par la plage municipale est très achalandé par les pêcheurs et autres plaisanciers;

ATTENDU QUE L'apparition d'espèces aquatiques envahissantes dans nos lacs, cours d'eau et milieux humides doit être contrée;

ATTENDU QUE Le myriophylle à épis a commencé à se propager dans notre lac et que la ville lutte en association avec Action Lac Waterloo afin d'éradiquer cette espèce aquatique exotique envahissante (EAEE);

ATTENDU QUE L'implantation d'une station de nettoyage à la plage municipale serait un atout majeur et aiderait à une gestion écologique à la lutte des EAEE;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo peut bénéficier du programme d'aide financière qui s'élève à un maximum de 75 % de la valeur totale des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par projet;

ATTENDU QUE La Ville a pris connaissance du programme et qu'elle, par la présente résolution, s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise monsieur Yves Gagnon à agir au nom de la Ville en procédant au dépôt d'une demande d'aide financière afin de procéder à l'installation d'une station de lavage d'embarcations à la plage municipale.

Adopté

22.03.23.3

Autorisation de demande de subvention – Entrepôt à abrasifs et agrégats.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à l'installation d'un nouvel abri à abrasifs et agrégats pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE La Ville peut bénéficier du programme d'aide financière pour Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour ce projet;

ATTENDU QUE La Ville a pris connaissance du programme RÉCIM et qu'elle, par la présente résolution, s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE La Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE La Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise monsieur Louis Verhoef à agir au nom de la Ville en procédant au dépôt d'une demande d'aide financière afin de procéder à l'installation de l'abri à abrasifs et agrégats pour les travaux publics.

Adopté

22.03.23.4

Autorisation de signature - Nouvelle servitude - 6 154 672.

ATTENDU QUE Le propriétaire du lot 6 154 672 a manifesté l'intention de construire une résidence sur ledit lot;

ATTENDU QUE La Ville possède un réseau d'égout sanitaire sur ledit lot;

ATTENDU QUE Ce lot est grevé d'une servitude de passage en faveur de la Ville de Waterloo pour l'entretien dudit réseau d'égout;

ATTENDU QU' Afin de s'assurer de l'emplacement du réseau d'égout, la Ville a mandaté un arpenteur pour localiser son emplacement exact versus la servitude de passage;

ATTENDU QUE Suite à cette localisation, il a été convenu avec le propriétaire et le directeur des travaux publics qu'une servitude de 7 mètres, soit 3 mètres de chaque côté de l'égout sanitaire, serait adéquat pour l'entretien de cette conduite.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise monsieur le Maire et le greffier à signer une nouvelle servitude de passage sur le lot 6 154 672 afin que celle-ci soit conforme à l'entente intervenue avec son propriétaire.

Adopté

22.03.23.5 CARTHY - Appui pour un dépôt de projet au Fonds pour le transport actif d'Infrastructure Canada.

ATTENDU QU' UNE portion du réseau cyclable L'Estriade sillonne le territoire de la Ville de Waterloo, dont le segment de la passerelle Stevens à rue Lewis, et de la rue Lewis au bout du cimetière;

ATTENDU QUE Le segment ci-haut mentionné présente un état dégradé, notamment des ornières importantes dû à l'absence probable de fondations;

ATTENTU QUE Des travaux de réparations sont nécessaires pour éviter que la situation s'aggrave ou se reproduise, ainsi que pour assurer la sécurité des usagers et prolonger la vie de cette portion cyclable;

ATTENDU QUE La Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska (CARTHY) a pour mandat de gérer, animer et entretenir ledit réseau cyclable;

ATTENDU QUE La CARTHY souhaite réaliser les travaux et déposer une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds pour le transport actif d'Infrastructure Canada.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Le Conseil appuie le projet de réfection de la piste cyclable de la passerelle Stevens à rue Lewis, et de la rue Lewis au bout du cimetière, tel que présenté dans le sommaire exécutif soumis en date du 17 mars 2022 et, par conséquent, appui également le dépôt d'une demande d'aide financière par CARTHY au Fonds pour le transport actif d'Infrastructure Canada.

Adopté

22.03.24 Ressources humaines

22.03.24.1 Embauche d'une coordonnatrice au tourisme et développement commercial - poste permanent temps plein.

ATTENDU QU' À la suite de la création du poste de coordonnateur(trice) au tourisme et au développement commercial, protocole d'entente 12, la Ville a procédé à l'affichage de celui-ci à l'interne du 10 au 16 mars 2022 inclusivement, et ce, afin de se conformer à

l'article 30.03 de la convention collective;

ATTENDU QU' Aucun employé à l'interne n'a signé l'affichage dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE Madame Noémie Denicourt occupe déjà ce poste à forfait depuis le 25 mars 2019 et que celle-ci possède les qualifications requises;

ATTENDU QUE La directrice au développement économique et touristique recommande l'embauche de madame Noémie Denicourt au poste permanent à temps plein de coordonnatrice au tourisme et au développement commercial à l'échelon 2 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La date d'ancienneté relative au cumul des vacances sera le 25 mars 2019 et la date d'ancienneté pour les changements d'échelon sera le 1^{er} janvier de chaque année, ce qui signifie que Madame Denicourt passera à l'échelon 3 en date du 1^{er} janvier 2023.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice du développement économique et touristique, accepte l'embauche de madame Noémie Denicourt au poste de coordonnatrice au tourisme et développement commercial. Puisque Madame Denicourt est à l'emploi de la Ville depuis le 25 mars 2019, elle ne sera soumise à aucune période d'essai et sera admissible à l'assurance collective ainsi qu'aux REER dès son premier jour de travail au poste de coordonnatrice au tourisme et au développement commercial, soit en date du 21 mars 2022.

Adopté

22.03.24.2

Embauche de premiers répondants.

ATTENDU QUE Nous avons procédé à l'analyse des candidatures reçues pour notre service de Premiers répondants;

ATTENDU QU' Elles ont souscrit à toutes nos exigences d'entrevue;

ATTENDU QUE Ces candidates aux postes de premiers répondants seront en probation pour une durée d'un an.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie accepte l'embauche de mesdames Audrey Boisseau-Rondeau et Sylvie Hauver aux postes de premiers répondants.

Adopté

**Informations et communiqués des membres du conseil
Période de questions du public.**

Monsieur Paul-Émile Métivier, 250 rue Bellevue commente la couleur du chandail du Maroons Sr.

22.03.25 **Varia**

22.03.26 **Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 22 mars 2022 est levée à 19h28.

22.03.27 **Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 12 avril 2022 à 19h00.

Maire

Greffier